



COMMUNE
DE

RETTTEL

57480

Téléphone : 03 82 83 72 09

Télécopie : 03 82 83 25 95

mairie.rettel@wanadoo.fr

**ARRETE
MUNICIPAL
DE CIRCULATION
(Circulation interdite et stationnement
interdit)
N°20240701-02**

Nous, Maire de la commune de RETTEL

VU :

- le Code de la Route ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation de la fête patronale, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes : **Interdiction à la circulation et interdiction de stationner**

ARRETONS :

Article 1 : Le **11 août 2024**, la circulation sera interdite :

- **Rue du Puits ;**
- **Rue St Nicolas ;**
- **Rue de la Moselle,**
- **Rue de la Chartreuse (Entre la salle polyvalente et l'arrêt de bus qui se situe à l'intersection de la Rue Saint Nicolas)**

Le stationnement sera interdit sur le parking de la salle polyvalente et sur le parking devant la mairie **du jeudi 8 août 2024 à 12h 00 au dimanche 11 août 2023 à 22 h 00.**

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité des axes barrés et sur le parking de la salle polyvalente.

Article 3 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Rettel
- Mme la Responsable de l'UTR Thionville
- Madame La Présidente du Foyer communal de RETTEL

Chargé chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à RETTEL
Le 1^{er} juillet 2024

Le Maire

